

Mise en ligne : 1^{er} juin 2016.
www.entreprises-coloniales.fr

ENTREPRISES TRANSATLANTIQUES (ENTRA), Cotonou

Société. anon., 3 mai 1927

La Commission municipale de Cotonou
(*Les Annales coloniales*, 17 janvier 1931)

Par arrêté du 6 décembre 1930, ont été nommés membres de la Commission municipale de Cotonou pour une durée de quatre ans :

2^o Membres suppléants

a) CITOYENS FRANÇAIS :
MM. Hivert, Bourjac, Félix Marcel.



Entreprises transatlantiques (ENTRA)

Société anonyme

Statuts déposés en l'étude de M^e Briguet, notaire à Bordeaux

CAPITAL SOCIAL : DIX-HUIT MILLIONS DE FRANCS

divisé en 18.000 act. de 1.000 fr.

dont 8.000 act. unitaires de 1.000 fr et 400 titres de chacun 25 actions de 1.000 fr.

(décision de l'A.G.E. du 6 mai 1949)
Siège social à Cotonou (Dahomey)
ACTION DE 1.000 FRANCS AU PORTEUR

AEC 1951-213 — Entreprises transatlantiques (ENTRA)
COTONOU (Dahomey).
Correspondant : Georges Bourjac, 122, rue de la Boétie, PARIS (X^e).
Capital. — Société anon., fondée le 3 mai 1927, 18 millions de fr. en 18.000 act. de 1.000 fr. — Parts : 5.000.
Dividendes. — 1947 : 7 % ; 1948 : 9 %.
Objet. — Exportation de toutes marchandises et importation de produits coloniaux.
Exp. — Produits coloniaux : huile de palme, palmistes, tapioca, coprah, maïs, etc. ; — Poisson séché, poutargue.
Imp. — Alimentation générale, articles de traite, papeterie, matériel divers.
Comptoirs. — Au Dahomey et en Mauritanie (Port-Étienne et Atar). — Correspondants à la Guadeloupe et à la Martinique, au Maroc.
Conseil. — MM. Georges Bourjac, présid.-dir. gén. ; Maurice Favreau, dir. gén. adj. ; André Schram, adm.-dir. ; Gisèle Favreau ; Ernoult, secr. général.
